



Centre Hospitalier de Versailles
André-Mignot
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

**MARCHÉS PUBLICS
DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

Mission de commissariat aux comptes pour le Centre Hospitalier de Rambouillet pour la période de 2026 à 2031 inclus

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

Date limite de remise des plis

2025MM22

12 décembre 2025, 12h00.

OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Centre Hospitalier de Versailles

Adresse : Centre Hospitalier de Versailles
177 Rue de Versailles
78157 Le Chesnay-Rocquencourt

Le Centre Hospitalier de Versailles agit pour le compte du Centre Hospitalier de Rambouillet.
Les personnes en charge du dossier sont : Marine LE BRIS et Hélène DUMONT.
La juriste en charge du dossier : MENIGAULT Morgane.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Mission de commissariat aux comptes pour le centre hospitalier de Rambouillet pour la période de 2026 à 2031 inclus.

Type de service : **9 - Services comptables et d'audit**

Références à la nomenclature européenne (CPV) : **79212300 - Services de contrôle légal des comptes.**

La durée du marché est fixée à six (6) ans à compter de sa date de notification.

Les prestations s'exécuteront à partir de l'exercice comptable de 2026 pour se terminer lors de la remise des derniers rapports et recommandations sur les comptes de l'exercice 2031, soit au plus tard en juin 2032.

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Mission de commissariat aux comptes pour le Centre hospitalier de Rambouillet
	Acheteur	Centre Hospitalier de Versailles
	Type de contrat	Une partie forfaitaire et une partie à bons de commande avec un montant maximum de 600.000 € HT mono-attributaire
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	Centre Hospitalier de Rambouillet – 5/7 rue Pierre et Marie Curie – 78120 RAMBOUILLET
	Délai	Six ans(12 mois renouvelable tacitement 5 fois 12 mois)
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 1000$
	Variation des prix	Fermes pour la première année, puis formule de révision : $P(n) = P(o) [0,15 + 0,85 \times SYN(n)/SYN(o)]$
	Nature des prix	Prix mixtes (forfaitaire et unitaires)

■ Lieu d'exécution :

Centre Hospitalier de Rambouillet
5/7 rue Pierre et Marie Curie
78120 RAMBOUILLET

■ Allotissement :

Le non allotissement s'explique par l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes.

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offre ouvert (Article R2124-2 1° R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure :

	Publication de la consultation	12/11/2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	12/12/2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	12/12/2025
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Décembre 2025/ janvier 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	
	Information des candidats non retenus	Mars/avril 2026
	Signature et notification du contrat	

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :
<https://www.marches-publics.gouv.fr>

■ Dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard le des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

2. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Contact : Plateforme de dématérialisation – PLACE (Plateforme des achats de l'Etat) <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique via le profil acheteur.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant la date et l'heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- L'acte d'engagement et
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP)
- Les formulaires :
 - Lettre de candidature** – désignation du mandataire par ses co-traitants – DC 1 :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement** – DC 2 :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>
 - Déclaration de sous-traitance** – DC 4 :
<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Le règlement de la consultation
- L'annexe financière (DPGF et BPU)

■ **Rematérialisation des offres**

Même si son offre à la présente procédure de marché a fait l'objet d'une transmission électronique, le titulaire potentiel s'engage dans tous les cas à en accepter la rematérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle.

A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à la signature manuscrite de tous ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci (attention à bien conserver la date initiale des documents) et les renvoie à la personne publique sous cette forme dans un délai qui ne devra pas excéder cinq jours à compter de la réception de la demande de rematérialisation.

■ **Contenu des plis :**

Document	Descriptif
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Emploi des travailleurs handicapés	Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
Emploi salariés par candidat français	Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
Emploi salariés par candidats étrangers	Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.
Chiffre d'affaire	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objets du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Assurance professionnels risques	Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Effectifs candidat	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Références prestations	Présentation d'une liste des prestations exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les prestations les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, la date, le lieu d'exécution et les précisions si elles ont été faites selon les règles de l'art et menées régulièrement à bonne fin
Certificats de qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles, indication des titres d'études et professionnels et preuves de la capacité du candidat pouvant être apportées par tout moyen (attestation d'inscription sur la liste des commissaires aux comptes conformément à l'article L822-1 du code du commerce, certificats d'identité professionnelle, références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation, objet du

	présent marché)
DC1	Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
DC2	Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
DC4	Formulaire DC 4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2018.doc)
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Attestation droit de commande publique	Attestation sur l'honneur justifiant de n'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.5141-5 et L.5141-11 du Code de la Commande Publique
Assurance de responsabilité civile	Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile
Assurance professionnels risques	Preuve d'assurance pour les risques professionnels
Liste des principaux services	Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations des services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; (établissement de santé principalement)

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

L'absence de la preuve de l'inscription à la liste des commissaires aux comptes agréés du commissaire assigné au présent marché entraînera la non admission de la candidature et l'offre ne sera pas examinée.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
----------	------------

L'acte d'engagement	 Il n'est pas obligatoire que l'acte d'engagement soit signé dès le dépôt de l'offre
L'annexe financière (DPGF et BPU)	L'annexe financière est transmise au format EXCEL ET PDF et doit être intégralement complétée
Tout document complémentaire que le candidat jugera utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre.	
Le Mémoire technique OBLIGATOIRE	
Un RIB	Une copie du RIB

L'offre financière du candidat doit être remise au format Excel. Seul ce format est contractuel et est accepté par l'acheteur. Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de régulariser les offres dont l'annexe financière n'est pas dans le bon format. Il s'agit uniquement d'une faculté de l'acheteur.

En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants si ces documents n'ont pas été fournis au moment de la remise l'offre :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiements des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six (6) mois (article D 8222-5-1 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 et R.1263-12 du code du travail). Elle peut être téléchargée sur le site www.urssaf.fr .
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Liste des travailleurs étrangers	Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Assurance de responsabilité civile	Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile
Un RIB	Une copie du RIB

■ Rematérialisation des offres

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le titulaire potentiel s'engage dans tous les cas à en accepter la **rematérialisation conforme sous forme papier** de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle.

A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à la signature manuscrite de tous ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci (attention à bien conserver la date initiale des documents) et les renvoie à la personne publique sous cette forme dans un délai qui ne devra pas excéder **5 jours** à compter de la réception de la demande de rematérialisation.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les dates et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

3. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère du prix (30 points)	Complément
1. Prix (30 points)	Prix global proposé pour la prestation sur la durée de la mission (25 points) Tarifs des DDL – Diligences directement liées (5 points) (BPU)
Critère technique (70 points)	
2. Profils dédiés à la prestation (CV de l'équipe dédiée) (30 points)	Compétences 10 points Formation 10 points Expérience 10 points
3. Qualité d'intégration des spécificités de l'établissement en termes de méthodologie proposée (40 points)	Organisation 15 points Présentation du dossier 15 points Plannings prévisionnels 10 points

La notation financière (NF sur 30 points maximum) portera sur la comparaison des offres financières simulées des différents candidats par application de la formule suivante :

Note du candidat : $30 \times \text{offre financière la plus basse} / \text{offre financière notée}$

■ Modalités d'appréciation des notations :

Note	Appréciation	Observations
0/5 point	Absente	Lorsqu'il n'y a aucune réponse, ou d'information apportée au besoin
1/5 points	Faible	Lorsque la réponse apportée est conforme, mais apporte très peu ou pas de précision ou d'information adaptée au besoin
2/5 points	Moyenne	Lorsque la réponse apportée est conforme et apporte peu de précisions ou d'informations adaptées à la prestation
3/5 points	Bonne	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire est conforme et suffisamment détaillée sur les points importants
4/5 points	Très bonne	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat est très précise et très bien détaillée dans l'ensemble
5/5 points	Excellente	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat apporte une valeur ajoutée significative (sans sur-qualité) en plus d'avoir un mémoire très précis et des engagements de performance

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière non régularisable	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale et le pouvoir adjudicateur considère la non régularisable.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ La gestion des irrégularités des offres:

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique, « Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles ».



Les irrégularités suivantes ne seront pas régularisables :

- Absence de mémoire technique,
- Absence de BPU et de DPGF,
- DPGF et BPU incomplet.

■ Offres anormalement basses

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. L'absence de réponse aura pour conséquence de rejeter l'offre pour anormalement basse.

■ Audition :

Le Centre Hospitalier de Rambouillet auditionne les trois candidats ayant obtenu les trois meilleures notes sur l'ensemble des critères de jugement des offres tels qu'indiqués à l'article 4 du présent règlement de la consultation et après mise en œuvre de leur pondération.

Ces auditions se font dans la plus stricte égalité de traitement des candidats **et ne constitue pas une négociation des offres.**

Elles sont prévues entre le 10 et le 12 décembre 2025.

Les candidats en sont avertis de la tenue de l'audition au minimum une semaine à l'avance.

La présence à cette audition du commissaire aux comptes assignataire au présent marché est obligatoire.

L'audition dure une heure maximum avec présentation par le candidat de son offre pendant une durée de 30 minutes maximum, suivie d'une séance de questions / réponses pendant une durée de 30 minutes

maximum. Il s'agit uniquement de mieux comprendre l'offre du candidat.

Ces auditions ne donnent lieu à aucune rétribution. Les frais de déplacement sont à la charge du prestataire.

4. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard **cinq (5)** jours avant la date limite de réception des offres une demande écrite à : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

■ **Renseignements techniques :**

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référent précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référent contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
VERSAILLES
78000
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 0139205487
Site internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du regroupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : à compléter ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.